



## Comité de pilotage du SINP du vendredi 17 juin 2022

### Compositions et fonctionnement des comités opérationnels du SINP

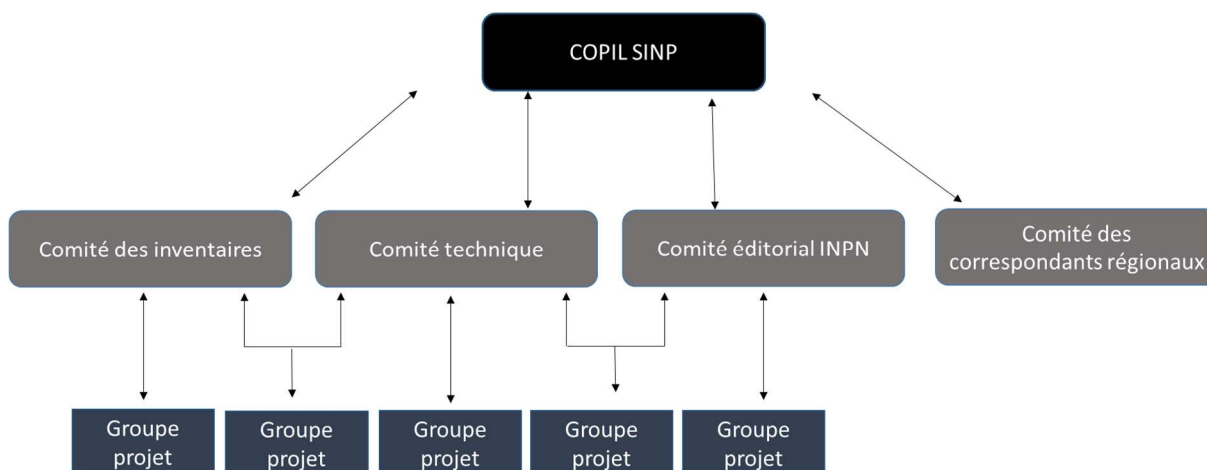
#### Point 4 soumis pour avis

#### *Gouvernance du SINP au niveau national*

(extrait du schéma métier SINP)

La direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère chargé de l'environnement a confié à l'Office français de la biodiversité l'animation et la coordination technique du SINP, sous son autorité. La responsabilité scientifique du SINP est confiée au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). La mise en œuvre du SINP est confiée à PatriNat.

La gouvernance du SINP au niveau national comprend un comité de pilotage auquel sont rattachés quatre comités (comité des inventaires, comité technique, comité éditorial de l'INPN et comité des correspondants régionaux). Des groupes projets (correspondant à la mise en œuvre de programmes de connaissance nationaux ou à des groupes travaillant sur les référentiels techniques ou scientifiques, sur les outils, etc.) assurent la mise en œuvre opérationnelle des actions.



## ***Missions du comité des inventaires du SINP***

(extrait du schéma métier SINP)

Le comité des inventaires assure le suivi et le pilotage scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel (IPN) (L411.1A-I/II du code de l'environnement).

Il traite des questions relatives à la production des référentiels de données, des bases de connaissance, des inventaires ou encore des suivis nationaux du patrimoine naturel. Il assure la coordination et le suivi des programmes d'acquisition et des référentiels scientifiques. Il oriente les évolutions relatives aux inventaires, ceux-ci pouvant notamment porter sur les espèces, les habitats ou le patrimoine géologique.

Il traite des questions relatives à l'acquisition de données, en lien avec les orientations fixées par les grandes politiques publiques de la donnée biodiversité et géodiversité (programme national de surveillance de la biodiversité terrestre, Carhab, Znieff, INPG...).

### **Il est compétent pour :**

- proposer au Copil les orientations en matière de stratégie de connaissance pour les programmes nationaux d'acquisition relatifs à l'inventaire du patrimoine naturel ;
- proposer au Copil des plans d'actions relatifs à la production des référentiels, des bases de connaissance, des inventaires ou des suivis nationaux sur le patrimoine naturel ;
- soumettre au Copil des avis sur les programmes nationaux d'inventaire, les priorités à leur affecter, leur gouvernance et leur mise en œuvre ;
- proposer au Copil la mise en place de nouveaux groupes projets, dont certains peuvent être conjoints avec le comité technique et dont la constitution peut nécessiter des ressources dans ou hors SINP ;
- valider les mandats des groupes projets en matière d'acquisition de connaissance/données et suivre leurs travaux. Il valide a priori les rendus de ces groupes ; Il rend compte a posteriori des travaux au Copil.

Il valide les orientations en termes d'inventaires, notamment les questions relatives à la nature des données collectées et à l'organisation des dispositifs de collecte et peut en outre être saisi par des instances internes ou externes au SINP pour émettre un avis scientifique et technique sur des aspects inventaires.

## ***Composition et fonctionnement du comité des inventaires du SINP***

Le comité des inventaires du SINP est une instance placée auprès de la direction générale déléguée à la recherche, à l'expertise, la valorisation et l'enseignement-formation du MNHN. Il est piloté par PatriNat.

Il se réunit au minimum une fois par an. Dans une recherche de synergie, les réunions du comité des inventaires et du comité technique se déroulent de préférence le même jour.

Afin de permettre une représentation variée et équilibrée, un soin particulier est apporté pour garder une diversité de « structures représentées » : associations, établissements publics, services de l'État, organismes de recherche, gestionnaires d'espaces... Une attention toute particulière est accordée à ce qu'une expertise scientifique et naturaliste sur un large panel de thématiques (faune, flore, habitats forestiers, milieux ouverts, milieux marins, géologie, outre-mer) soit représentée.

## ***Missions du comité technique du SINP***

(extrait du schéma métier SINP)

Le comité technique assure le suivi et le pilotage du système de données. Il traite des questions de production d'éléments d'interopérabilité du système de données, ce qui inclut notamment les référentiels techniques et méthodologiques, et les outils en lien avec la production, la gestion, la valorisation ou la diffusion des informations.

### **Il est compétent pour :**

- proposer au Copil les orientations en termes de structure du système d'information, notamment les questions d'architecture, de standards, de référentiels techniques, de services, d'outils, etc. ;
- proposer au Copil des plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre du SINP, leur priorité en termes de mobilisation de moyens ou de calendriers ;
- proposer au Copil les règles et critères d'habilitation des plateformes régionales du SINP ;
- proposer au Copil la mise en place de nouveaux groupes projet, dont certains peuvent être conjoints avec le comité des inventaires et dont la constitution peut nécessiter des ressources dans ou hors SINP ;
- valider les mandats des groupes projet techniques et suivre leurs travaux. Il valide a priori les rendus de ces groupes ; il rend compte a posteriori des travaux au Copil.

## ***Composition et fonctionnement du comité technique du SINP***

Le comité technique est une instance de décision technique placée auprès de la direction générale déléguée Police, connaissance et expertise de l'OFB. Il est piloté par le centre de données et d'expertise PatriNat.

Il se réunit au minimum une fois par an. Dans une recherche de synergie, les réunions du comité des inventaires et du comité technique se déroulent de préférence le même jour.

Afin de permettre une représentation variée et équilibrée, un soin particulier est apporté pour garder une diversité de « structures représentées » : associations, établissements publics, services de l'État, organismes de recherche, gestionnaires d'espaces...

## ***Missions du comité éditorial de l'INPN***

(extrait du schéma métier SINP)

Le comité éditorial de l'INPN propose et organise les principes de diffusion, de valorisation et d'animation des informations et des données diffusées sur le site de l'INPN.

### **Il est compétent pour :**

- proposer au Copil la feuille de route annuelle et le programme de travail du portail de diffusion de l'INPN, et le bilan d'activité annuel ;
- proposer au Copil les grands principes de la production des contenus et des modalités de leur validation, notamment au regard des usagers cibles ;
- s'assurer de la prise en compte des retours des utilisateurs sur les informations diffusées sur l'INPN ;
- donner des avis sur les nouveaux indicateurs ou valorisations ;
- valider les mandats des groupes projets en lien avec son périmètre et suivre leurs travaux ; il valide a priori les rendus de ces groupes ; Il rend compte a posteriori des travaux au Copil ;
- veiller à l'application des orientations proposées dans le cadre du groupe de coordination technique des portails du SIB en lien avec les comités éditoriaux du SIB et de l'ONB.

## ***Composition et fonctionnement du comité éditorial de l'INPN***

Le comité éditorial de l'INPN est une instance de décision technique placée auprès de la direction générale déléguée Police, connaissance et expertise de l'OFB et de la direction générale déléguée à la recherche, l'expertise, la valorisation et l'enseignement-formation du MNHN. Il est piloté par PatriNat.

Il se réunit au minimum une fois par an.

Afin de permettre une représentation variée et équilibrée, un soin particulier est apporté pour garder une diversité de « structures représentées » : associations, établissements publics, services de l'État, organismes de recherche, gestionnaires d'espaces...

## ***Missions du comité des correspondants régionaux du SINP***

(extrait du schéma métier SINP)

Le comité des correspondants régionaux est mis en place afin d'assurer le lien entre la gouvernance nationale du SINP et les plateformes régionales. Il intègre les pilotes et co-pilotes au niveau régional des plateformes du SINP (État/Région).

C'est une instance de dialogue entre les plateformes régionales et les groupes projets et différents comités de la gouvernance nationale.

### **Il est compétent pour :**

- faire le lien entre les prises de décisions des différentes instances et leur application au sein des réseaux régionaux ;
- informer et rendre compte des avancées en matière de mise en œuvre régionale ;
- suivre les travaux des différentes plateformes régionales ;
- identifier les sujets à enjeux communs entre les échelles nationale et régionale et assurer ainsi le lien entre les politiques menées à ces deux échelles ;
- émettre des recommandations et faire part des besoins régionaux auprès du Copil, du comité technique, du comité des inventaires et du comité éditorial INPN ; ces recommandations sont portées par des représentants du comité des correspondants régionaux dans les différentes instances.

## ***Composition et fonctionnement du comité des correspondants régionaux du SINP***

Le comité des correspondants régionaux est piloté par PatriNat.

Il se réunit au minimum une fois par an.

Il est composé de l'ensemble des pilotes (État/Région) du SINP au niveau régional ou de leurs représentants.

### ***Organisation commune aux 4 comités opérationnels :***

Le cas échéant, il est retenu de pouvoir inviter des personnes externes pour traiter des sujets spécifiques.

Ses membres s'engagent à participer activement au SINP notamment par la promotion de ce dispositif et la fourniture de données.

La liste des structures participantes (annexe 1) a été établie et discutée conjointement entre le MNHN, l'OFB et le ministère de la transition écologique.

Lorsqu'il s'agit d'arbitrer sur un sujet donné, le consensus doit être recherché. Toutefois, si des désaccords persistent au terme des échanges, un vote à main levée pourra être organisé.

## Annexe 1

### Composition du comité des inventaires

Représentants des plateformes régionales (pilotes) - 4 - cooptation
Représentants des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) – 2 - cooptation
Société mycologique de France- Adonif
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Représentant des CBN – 1 - cooptation
Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Comité français de l'UICN)
Conservatoire du littoral (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL)
Représentants de la Conférence des gestionnaires des aires protégées (CAP) - 2 - cooptation
Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (FNPPMA)
Fédération nationale des chasseurs (FNC)
Gis Sols (représentant du haut groupement)
Institut de recherche pour le développement (IRD)
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN / IFN)
Infrastructure de recherche littorale et côtière (ILICO)
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Ministère de la Transition écologique, direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Office français de la biodiversité (OFB)
Office national des forêts (ONF)
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)
Représentant des programmes Sentinelles – 1 - cooptation
Société entomologique de France
Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM)
Société herpétologique de France (SHF)
Tela Botanica
PatriNat (OFB, MNHN, CNRS)
Pelagis (Université de la Rochelle, CNRS)

### Composition du comité technique

Représentants de plateformes régionales (pilotes) - 4 - cooptation
Société mycologique de France- Adonif
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Représentant des CBN
Conservatoire du littoral (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL)
Représentants de la Conférence des gestionnaires des aires protégées (CAP) - 2 - cooptation
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN / IFN)
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Ministère de la Transition écologique, direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Office français de la biodiversité (OFB)
Office national des forêts (ONF)
PatriNat (OFB, MNHN, CNRS)

## Composition du comité éditorial de l'INPN

Représentants des plateformes régionales (pilotes) - 4 - cooptation
Société mycologique de France- Adonif
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
Représentant des CBN – 1 - cooptation
Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Comité français de l'UICN)
Conservatoire du littoral (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL)
Représentants de la Conférence des gestionnaires des aires protégées (CAP) - 2 - cooptation
Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE)
Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (FNPPMA)
Fédération nationale des chasseurs (FNC)
Gis Sols (représentant du haut groupement)
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Ministère de la Transition écologique, direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Office français de la biodiversité (OFB)
Office national des forêts (ONF)
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)
Société entomologique de France
Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM)
Société herpétologique de France (SHF)
Tela Botanica
PatriNat (OFB, MNHN, CNRS)
Pelagis (Université de la Rochelle, CNRS)

## Composition du comité des correspondants régionaux du SINP

Ensemble des pilotes (État/Région) du SINP au niveau régional ou représentants.